



LE BULLETIN DE

tr' action 727

JOURNAL DU SYNDICAT
NATIONAL PROFESSIONNEL DES
CONDUCTEURS DE TRAINS

NOVEMBRE 2021



CONDUCTEURS ACTIFS ET RETRAITÉS
OBTENONS LA REVALORISATION DE
NOS SALAIRES ET DE NOS PENSIONS



UNE BONNE MUTUELLE ÇA NOUS FACILITE LA VIE !



93%
DES ADHÉRENTS
RECOMMANDENT
LA MUTUELLE MGC*

* Baromètre annuel de satisfaction réalisé par Inet en novembre 2020 auprès d'un échantillon représentatif de 800 adhérents MGC

MUTUELLE SANTÉ — PRÉVENTION — PRÉVOYANCE



Mutuelle Générale des Cheminots (MGC), mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, SIREN n° 775 678 550, dont le Siège social est situé 2 et 4 place de l'Abbé G.Henocque 75013 Paris, et au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ACPR, située 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

mutuelleMGC.fr





Pascal Couturier
Secrétaire Général

SOMMAIRE

4 ↔ 5

FRET SNCF

Manque d'ambitions ou perte de compétences ?

6

FOYERS/HÔTELS/LOCAUX DE COUPURE

La Grande Enquête FGAAC-CFDT

7

BRANCHE FERROVIAIRE

Classifications/Rémunérations

8

NAO SNCF

Table Ronde Salaires du 17 novembre

9

RÉMUNÉRATION ADC TGV

Table Ronde SNCF Voyages du 10 novembre

10 ↔ 11

COMMISSION MÉTIER

Commission Métier du 6 octobre 2021

12 ↔ 13

PEG

14 ↔ 15

SERVICES MÉDICAUX

Refonte du SI

16 ↔ 28

UNR

ÉDITO

MOBILISONS-NOUS POUR NOS SALAIRES !

La fin de l'été et l'automne ont été marqués par un contexte de reprise de l'inflation qui s'est traduit par une très forte progression des prix à la consommation poussée en grande partie par la flambée des tarifs de l'énergie.

Le recul des prix de l'énergie n'est désormais pas attendu avant le 2ème trimestre 2022, une fois la saison hivernale passée. De plus, certains économistes tablent déjà sur une tendance de l'inflation à demeurer ascendante à l'horizon 2023.

Ce contexte pèse lourd sur le pouvoir d'achat des conducteurs de la branche ferroviaire et plus largement de l'ensemble des cheminots. Face à ces réalités et comme à son habitude, la FGAAC-CFDT a agi :

Au niveau de la branche ferroviaire tout d'abord en obtenant la réouverture anticipée des négociations de l'accord de branche relatif aux classifications/rémunérations.

La dénonciation de l'accord de branche en janvier 2020 a indubitablement privé les cheminots de droits positifs. Les niveaux de rémunération contenus dans l'accord frappé du sceau d'opposition avaient à ce titre été négociés en 2019. Ils auraient dû faire depuis l'objet de deux négociations annuelles obligatoires en 2020 et 2021, qui auraient dû permettre à minima de les revaloriser à hauteur de 3% (taux d'inflation entre 2019 et 2021).

La CFDT Cheminots et son Syndicat National FGAAC-CFDT ont interpellé l'UTP (fédération patronale du secteur ferroviaire), dans un courrier transmis le 15 octobre afin de répondre aux enjeux liés à la mise en œuvre de mesures rapides de soutien au pouvoir d'achat au niveau de la branche.

L'UTP a accepté de réouvrir les négociations. Elles auront lieu à partir du 30 novembre prochain.

Dans les entreprises de la branche ferroviaire ensuite, en portant des revendications claires en faveur d'une revalorisation des salaires des conducteurs de train.

C'est ainsi que la FGAAC-CFDT portera 4 grandes revendications pour les conducteurs lors de la Table Ronde Salaires qui aura lieu au sein du Groupe Public SNCF le 17 novembre prochain :

- ⇒ L'attribution d'une prime exceptionnelle COVID permettant de reconnaître à sa juste valeur l'engagement des conducteurs ;
- ⇒ La revalorisation des salaires de base, des primes de traction, des indemnités et des allocations de déplacements ainsi que la mise en place d'un véritable 13^{ème} mois pour les personnels roulants et les contractuels ;
- ⇒ La création de nouvelles perspectives en matière de déroulement de carrière en procédant au déblocage de la grille ADC à la PR-15 pour les TA et à la PR-23 pour les TB avec des ravalorisations identiques pour les conducteurs contractuels ;
- ⇒ La mise en œuvre de mesures permettant de compenser l'arrêt des recrutements au Statut ainsi que l'attribution de niveaux TA-2 et TB-3 pour le prochain exercice de notations.

Le rassemblement du 14 septembre, dans lequel de très nombreux militants, adhérents et sympathisants FGAAC-CFDT se sont inscrits, était une première étape dans une mobilisation qu'il va nous falloir désormais amplifier pour réussir à faire gagner nos revendications.

Je vous donne à présent rendez-vous à tous et toutes le mercredi 17 novembre à partir de 11H30, devant le siège de la SNCF à St Denis, pour faire entendre nos légitimes revendications en matière de salaires, dans le cadre du rassemblement organisé avec l'UNSA Ferroviaire et SUD Rail.

Soyons le plus nombreux possible à nous inscrire dans cette nouvelle journée d'actions pour obtenir une juste revalorisation salariale ●



MANQUE D'AMBITIONS OU PERTE DE COMPÉTENCES ?

ALORS QU'EN DÉCEMBRE 2020, FRET ANNONÇAIT UNE PRÉVISION DE BAISSÉ DU TRAFIC FRET DE 19% AU SA2021, CE QUI REPRÉSENTAIT ENVIRON 500 JOURNÉES DE SERVICE. UN PROGRAMME DE RÉDUCTION DES EFFECTIFS CONDUITE AVAIT ÉTÉ ÉLABORÉ POUR SE SÉPARER DE 110 CONDUCTEURS.

Pour rappel, la crise COVID et la politique commerciale du groupe avait été clairement instrumentalisée pour justifier certains choix comme le passage des trafics Froid-Combi et Kronembourg à la filiale CapTrain France. C'était donc en majorité les conducteurs de Grands Parcours et d'Alsace qui payaient le plus lourd tribut.

LA FGAAC-CFDT L'AVAIT DÉNONCÉ ET AVAIT CLAIREMENT EXPRIMÉ DE NE PAS OUBLIER QUE PENDANT LA CRISE SANITAIRE, C'EST AVEC LES CONDUCTEURS EN 1^{ÈRE} LIGNE QUE LE PLAN DE TRANSPORT FRET S'EST RAPIDEMENT STABILISÉ AUTOUR DES 80% ET S'Y EST MAINTENU POUR ASSURER LES TRAINS DITS ESSENTIELS À LA CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIELLE.

Des possibilités de passerelles vers TER et de Mises à Disposition chez TEO ont néanmoins été satisfaites sur le 1er semestre 2021 pour une trentaine de conducteurs.



FRET S'EST COMPLÈTEMENT TROMPÉ DANS SES PRÉVISIONS

Le 1^{er} semestre 2021 démontre une dynamique ascendante en faveur du Fret ferroviaire dont Fret SNCF est un acteur majeur. Cette période d'accroissement d'activité met aujourd'hui en lumière un besoin d'effectif évident.

Dès le 20 mai 2021, et suite aux annonces d'une politique nationale en faveur du Fret ferroviaire destinée à augmenter significativement la part du transport de marchandises par le rail, la FGAAC-CFDT avait anticipé en déposant une audience Fret pour pointer la répartition des charges et l'Adéquation Charges-Ressources. La reconquête de certains trafics, la mauvaise qualité des sillons et des parcours professionnels TA vers TB voyageurs ont montré le déficit de conducteurs sur certaines résidences. La demande de mettre en route des formations initiales de conducteurs Fret était d'ailleurs associée à cette audience.

Aujourd'hui, la mise en route prochaine d'une nouvelle Autoroute Ferroviaire entre Le Boulou et Gennevilliers additionnée à la récente rotation entre Dourges et Vénissieux, tend encore plus la production sur Fret SNCF.

Le redémarrage en grande pompe du « train des primeurs » entre Perpignan et Rungis, avec l'attente médiatique qui y est associée, va également absorber de nombreux moyens à court terme.

RIEN D'ÉTONNANT À CE QUE LE PRÉSIDENT DE LA SAS FRET DONNE RAISON À LA FGAAC-CFDT ET CONÇOIT MAINTENANT QU'IL CONVIENT DE CONSERVER LES CONDUCTEURS FRET ET QU'EN COMPLÈMENT, DES FORMATIONS INITIALES DOIVENT ÊTRE MISE EN ROUTE RAPIDEMENT.

MANQUE D'AMBITIONS OU PERTE DE COMPÉTENCES ?



FRET ATTEINT LES LIMITES D'UNE GESTION DES EFFECTIFS CALCULÉS NATIONALEMENT

Fret SNCF ne sait plus mettre en oeuvre une prise en compte territorialisée des compétences. Aujourd'hui Fret SNCF n'est plus capable de calculer les réelles à disposition (CEF) dans ses usines, en tenant compte des présences des ADC, des trains FAC, des inaptitudes et préfère travailler avec des effectifs disponibles qui ne représentent pas une véritable image de l'Adéquation Charges-Ressources.

De plus, les commerciaux Fret ne sont apparemment pas en capacité d'obtenir auprès de certains clients des certitudes sur le nombre de trains qu'ils vont faire rouler sur le Service Annuel.

LA FAÇON DONT FRET SNCF ANTICIPE SES BESOINS POUR RÉPONDRE PRÉSENT SUR LES FUTURS ENJEUX DU FRET FERROVIAIRE LAISSE CRAINDRE QUE NOUS NE SOYONS PAS EN CAPACITÉ DE PRODUIRE TOUS LES TRAINS.



LA FGAAC-CFDT DÉPOSE UNE NOUVELLE AUDIENCE NATIONALE AUPRÈS DE LA DIRECTION DE FRET SNCF

La FGAAC-CFDT a donc été reçue le 08 octobre dans le cadre d'une nouvelle audience pour échanger sur l'augmentation prévisionnelle des charges ainsi que leur répartition en fonction des effectifs dans les résidences.

Fret y a annoncé 15 mouvements d'effectifs vers les résidences Grands Parcours en tension. 4 mutations, 1 retour de détachement et 10 détachements validés jusqu'au SA2022.

Pour la FGAAC-CFDT, cette situation n'est pas viable et ne peut être qu'une solution à court terme. Il convient d'étudier dans le même temps le transfert de certaines charges Grands Parcours sur des résidences d'autres usines. Le positionnement des charges selon leur appartenance n'a pas lieu d'être, surtout quand elle coûte.

LA FGAAC-CFDT A PROPOSÉ QU'AU SA2022, LES RÉSIDENCES UGP SOIENT POURVUES EN CHARGE AVEC COHÉRENCE ET QUE LA PRODUCTION DE CERTAINES ÉTAPES PAR D'AUTRES RÉSIDENCES SITUÉES SUR LE PARCOURS ET MOINS EN TENSION SOIT REGARDÉE POUR TROUVÉE UNE RÉPARTITION ÉQUILIBRÉE.

UN CHANGEMENT DE PIED ?

DEVANT L'INSISTANCE DES DÉLÉGUÉS FGAAC-CFDT, FRET SEMBLE CHANGER DE POLITIQUE DE PRODUCTION ET CONÇOIT QU'IL FAUT REGARDER POUR METTRE LA CHARGE OÙ IL Y A DES CONDUCTEURS.

Les retours des sillons seront également une variable non négligeable à prendre en compte, le découpage des étapes y étant fortement conditionné.

Les commissions roulements Fret du SA2022 devront travailler sur ces équilibres.

A moyen terme, Fret valide également 2 écoles TA initiales et une école TA vers TB Fret au 1er semestre 2022 pour augmenter le nombre de conducteurs. Ces écoles seront en priorité pour les résidences en tension avec un objectif double : Amener des TA où il en manque et en décalage proposer un parcours professionnel aux TA souhaitant rester au Fret.

LA GRANDE ENQUÊTE FGAAC-CFDT

L'AMPLEUR DE LA CRISE SANITAIRE DUE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 A IMPACTÉ DUREMENT LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS ROULANTS MAIS AUSSI CELLES D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION. LA FGAAC-CFDT LANCE SA GRANDE ENQUÊTE QUI PERMETTRA AUX CONDUCTEURS DE NOTER LES DIFFÉRENTS LIEUX DE VIE.

a dégradation des plans de transport, les modifications des journées de service, l'allongement des RHR sont des éléments qui créent une crispation supplémentaire s'ajoutant à une situation déjà délicate.

DE PLUS L'IMPACT DES PROTOCOLES SANITAIRES SUR LES CONDITIONS D'HÉBERGEMENTS ET DE RESTAURATIONS EST PARTICULIÈREMENT FORT POUR LES UTILISATEURS DE CES LIEUX DE VIE.

Tout cela fait apparaître que le standard d'ORFEA par exemple n'est plus tout à fait au niveau attendu, pire certains hôtels sont clairement très en dessous. D'autres lieux de vie comme les locaux de coupure ou de retournement ne permettent pas de surcroît d'accueillir correctement les personnels roulants.

CETTE SITUATION A MIS EN ÉVIDENCE LES LIMITES DE LA GESTION DE CERTAINS LIEUX D'HÉBERGEMENTS PAR ORFEA, MAIS AUSSI L'IMPOSSIBILITÉ POUR L'ENTREPRISE DE FAIRE ÉVOLUER QUOI QUE CE SOIT.

Ainsi, malgré de nombreuses interventions, un véritable dialogue de sourd s'est installé entre tous les protagonistes.

POUR LA FGAAC-CFDT, IL EST NÉCESSAIRE QUE LA DIRECTION DE L'ENTREPRISE METTE EN ŒUVRE DÈS AUJOURD'HUI DES MESURES SPÉCIFIQUES PERMETTANT DE CORRIGER CES SITUATIONS QU'ONT PLEINEMENT SUBIES PAR LES PERSONNELS UTILISATEURS DE CES DIFFÉRENTS LIEUX DE VIE.

AFIN D'AVOIR UN ÉTAT DES LIEUX PRÉCIS, LA FGAAC-CFDT LANCE UNE GRANDE ENQUÊTE SOUS FORME DE QUESTIONNAIRE À DESTINATION DES CONDUCTEURS.

IL SERA DISPONIBLE EN FORMAT NUMÉRIQUE ET SERVIRA À LA FGAAC-CFDT À ARGUMENTER SES REVENDICATIONS EN MATIÈRE DE CONDITIONS D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION.



UN EXTRAIT DE CETTE GRANDE ENQUÊTE

Confort de la chambre

	mauvais	Acceptable	bon
Confort	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Sanitaire/Douches	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Literie	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Télévision	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Dimension de la chambre	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Isolation	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Indiquez selon vous ce qui devrait être amélioré dans les chambres

Chambre bruyante, pas de réseau dans la chambre

**LANCEMENT DE LA GRANDE ENQUÊTE FGAAC-CFDT
LE JEUDI 25 NOVEMBRE 2021**

CLASSIFICATIONS/RÉMUNÉRATIONS

La CFDT a transmis une demande de réouverture des négociations sur le volet classifications/rémunérations à l'UTP (fédération patronale) le 15 octobre dernier et l'UTP y a répondu favorablement. Les négociations débuteront le 30 novembre !

SALAIRES MINIMAUX DE BRANCHE

L'ACCORD DE BRANCHE A ÉTÉ NÉGOCIÉ EN 2019. SI CELUI-CI N'AVAIT PAS ÉTÉ DÉNONCÉ, DEUX NÉGOCIATIONS ANNUELLES AURAIENT EU LIEU EN 2020 ET 2021 PERMETTANT DE RELEVER LES SALAIRES MINIMAUX DE BRANCHE.

LE TAUX D'INFLATION ENTRE 2019 ET 2021 S'ÉLÈVE À +3%, ET LES SALAIRES MINIMAUX DE BRANCHE AURAIENT DÛ À MINIMA ÊTRE REVALORISÉS À CE NIVEAU. L'INFLATION DEVRAIT DE SURCROÎT DEMEURER ASCENDANTE JUSQU'EN 2023. IL EST DONC NÉCESSAIRE D'ANTICIPER L'AUGMENTATION DES PRIX.

LA FGAAC-CFDT REVENDIQUE EN CONSÉQUENCE UNE REVALORISATION DES SALAIRES MINIMAUX DE BRANCHE À HAUTEUR DE 5% !

⇒ Voici les comparatifs entre les rémunérations annuelles minimales (accord de branche dénoncé, accord de branche revalorisé et proposition de la SNCF dans le cadre des négociations en cours dans l'entreprise)

	Accord de branche dénoncé (négocié en 2019)	Revendications CFDT (revalorisation de 5%)	Proposition d'accord SNCF pour les contractuels (12 octobre 2021)
Classe 1 (Q-A)	18 950 €	19 898 €	19 100 €
Classe 2 (Q-B)	19 450 €	20 423 €	19 600 €
Classe 3 (Q-C)	21 000 €	22 050 €	21 200 €
Classe 4 (Q-D)	22 575 €	23 704 €	23 150 €
Classe 5 (Q-E)	24 750 €	25 988 €	26 000 €
Classe 6 (Q-F)	29 400 €	30 870 €	30 000 €
Classe 7 (Q-G)	35 400 €	37 170 €	36 000 €
Classe 8 (Q-H)	44 100 €	46 305 €	46 000 €
Classe 9 (GS)	57 250 €	60 113 €	59 000 €

LES RÉMUNÉRATIONS MINIMALES DE BRANCHE SONT DONC BIEN UN LEVIER PERMETTANT DE REVALORISER LES SALAIRES DANS LES ENTREPRISES !

REVALORISATION DES INDEMNITÉS DE TRAVAIL DE NUIT/DI ET FÊTES

L'ACCORD DE BRANCHE DÉNONCÉ PRÉVOYAIT DES INDEMNITÉS SPÉCIFIQUES POUR LE TRAVAIL DE NUIT, DIMANCHE ET FÊTES.

LA FGAAC-CFDT REVENDIQUE UNE REVALORISATION DE CES INDEMNITÉS À HAUTEUR DE +50% DANS LE CADRE DE LA RÉOUVERTURE DES NÉGOCIATIONS DE BRANCHE !

PRIME D'ANCIENNETÉ

L'ACCORD DE BRANCHE DÉNONCÉ PRÉVOYAIT LA CRÉATION D'UNE PRIME D'ANCIENNETÉ DE BRANCHE POUR TOUS LES COLLÈGES DONT LE CALCUL PRENAIT EN COMPTE À LA FOIS L'ANCIENNETÉ AU SEIN D'UNE MÊME ENTREPRISE OU L'ANCIENNETÉ CUMULÉE AU SEIN DE DIFFÉRENTES ENTREPRISES DE LA BRANCHE FERROVIAIRE.

LA CFDT REVENDIQUE UNE AMÉLIORATION DU DISPOSITIF DE RECONNAISSANCE DE L'ANCIENNETÉ GAGNÉE LORS DES PRÉCÉDENTES NÉGOCIATIONS DE BRANCHE !

⇒ Prime d'ancienneté prévue par l'accord de branche dénoncé :

Ancienneté	3 ans	6 ans	9 ans	12 ans	15 ans	18 ans	21 ans	24 ans
Prime d'ancienneté Classes 1 à 6 ⁽¹⁾	1,8 %	3,6 %	5,4 %	7,2 %	9 %	10,8 %	12,6 %	14,4 %
Prime d'ancienneté Classes 7 et 8 ⁽¹⁾	0,9 %	1,8 %	2,7 %	3,6 %	4,5 %	5,4 %	6,3 %	7,2 %

(1) Prime exprimée en pourcentage du montant du salaire brut annuel de base

⇒ Prime d'ancienneté revendiquée par la FGAAC - CFDT pour les négociations de branche

Ancienneté	3 ans	6 ans	9 ans	12 ans	15 ans	18 ans	21 ans	24 ans	27 ans	30 ans
Prime d'ancienneté Classes 1 à 8 ⁽¹⁾	1,8 %	3,6 %	5,4 %	7,2 %	9 %	10,8 %	12,6 %	14,4 %	16,2 %	18 %

(1) Prime exprimée en pourcentage du montant du salaire brut annuel de base

⇒ Prime d'ancienneté proposée par la SNCF pour les agents contractuels (projet d'accord du 12 octobre 2021) :

Ancienneté	3 ans	6 ans	9 ans	12 ans	15 ans	18 ans	21 ans	24 ans
Prime d'ancienneté Classes 1 à 5 ⁽¹⁾	1,8 %	3,6 %	5,4 %	7,2 %	9 %	10,8 %	12,6 %	14,4 %
Prime d'ancienneté Classes 6 ⁽¹⁾	Prime d'ancienneté identique à celle des classes 1 à 5 mais dont le décompte débiterait seulement à partir du 1 ^{er} janvier 2020							
Prime d'ancienneté Classes 7 et 8	Pas de prime d'ancienneté							

(1) Prime exprimée en pourcentage du montant du salaire brut annuel de base

LA PRIME D'ANCIENNETÉ GAGNÉE PAR LA FGAAC CFDT EN 2019 ÉTAIT BIEN MIEUX-DISANTE QUE CELLE PROPOSÉE ACTUELLEMENT PAR LA SNCF POUR LES PERSONNELS CONTRACTUELS !

LES REVENDICATIONS PORTÉES PAR LA FGAAC-CFDT DOIVENT PERMETTRE DE L'AMÉLIORER !

TABLE RONDE SALAIRES DU 17 NOVEMBRE

La Table Ronde Salaires du Groupe Public SNCF aura lieu le 17 novembre prochain. Voici les principales revendications de la FGAAC-CFDT pour de ce rendez-vous salarial annuel :

PRIME COVID

⇒ Versement d'une prime exceptionnelle de 1000€ à l'ensemble des cheminots, portée à 1500€ pour les agents ayant assuré la production ferroviaire.

REVALORISATION DES SALAIRES

⇒ Revalorisation des salaires de base et des primes de traction ;
 ⇒ création d'un véritable 13ème mois pour les personnels roulants et les contractuels ;
 ⇒ revalorisation des indemnités de travail de nuit, dimanches et fêtes ;
 ⇒ prime d'intéressement portée à 1000€ minimum...



DÉBLOCAGE DE LA GRILLE

⇒ Déblocage de la grille TA à la PR-15 et la grille TB à la PR-23 (avec mesures équivalentes pour les conducteurs contractuels) ;
 ⇒ création d'une prime d'ancienneté pour les contractuels.

COMPENSATION DE L'ARRÊT DES RECRUTEMENTS AU STATUT

⇒ Création de dispositifs spécifiques permettant de garantir un déroulement de carrière valorisant aux conducteurs ;
 ⇒ attribution d'un nombre supplémentaire de niveaux TA-1 sur TA-2 et TB-2 sur TB-3 pour les prochaines notations.

TABLE RONDE SNCF VOYAGES DU 10 NOVEMBRE

LA DIRECTION A CONVOQUÉ UNE TABLE RONDE SUR LA RÉMUNÉRATION DES ADC TGV SUITE AU MOUVEMENT DE GRÈVE DANS LEQUEL SE SONT INSCRITS LES CONDUCTEURS DE L'AXE TGV ATLANTIQUE LORS DES DÉPARTS EN VACANCES DE LA TOUSSAINT.

a FGAAC-CFDT a rappelé lors de cette Table Ronde ses revendications en matière de salaires pour l'ensemble des conducteurs. La FGAAC-CFDT a donc exigé à la fois la mise en place de mesures salariales pour tous les ADC complétées par des mesures spécifiques pour les conducteurs TGV et InterCités. La Direction n'a procédé à aucune annonce et a renvoyé d'éventuelles mesures à la Table Ronde Salaires Groupe du 17 novembre et à une seconde Table Ronde Voyages.

LE RENDEZ-VOUS EST D'ORES ET DÉJÀ PRIS POUR LA TABLE RONDE SALAIRES DU 17 NOVEMBRE

LA FGAAC-CFDT A RAPPELÉ À LA DIRECTION QUE LES CONDUCTEURS ATTENDAIENT DÉJÀ AVANT LA CRISE SANITAIRE UNE VÉRITABLE RECONNAISSANCE DE LA TECHNICITÉ, DE LA COMPLEXITÉ ET DU NIVEAU DE RESPONSABILITÉS DE LEURS MÉTIERS.

LA CRISE SANITAIRE ET LES ADAPTATIONS SUCCESSIVES DES PLANS DE TRANSPORT ONT DÉGRADÉ LES NIVEAUX DE RÉMUNÉRATION DES CONDUCTEURS. LES MESURES DE SOUTIEN MISES EN PLACE ONT ÉTÉ INSUFFISANTES.

LA FGAAC-CFDT REVENDIQUE UNE REVALORISATION SALARIALE POUR L'ENSEMBLE DES CONDUCTEURS :

- ⊕ ATTRIBUTION D'UNE PRIME DE RECONNAISSANCE COVID DE 1000€ POUR L'ENSEMBLE DES CHEMINOTS PORTÉS À 1500€ POUR LES AGENTS AYANT ASSURÉ LA PRODUCTION FERROVIAIRE DONT LES CONDUCTEURS ;
- ⊕ REVALORISATION DES TRAITEMENTS, DES PRIMES DE TRACTION, DES INDEMNITÉS ET DES ALLOCATIONS DE DÉPLACEMENT ;
- ⊕ DÉBLOCAGE ET GLISSEMENT DE LA GRILLE ADC AVEC LA CRÉATION DE LA TA-15 ET DE LA TB-23 (MESURES ÉQUIVALENTES POUR LES ADC CONTRACTUELS) ;
- ⊕ CRÉATION D'UN VÉRITABLE 13ÈME MOIS POUR LES PERSONNELS ROULANTS ET LES CONDUCTEURS CONTRACTUELS ;
- ⊕ MISE EN PLACE DE MESURES PERMETTANT DE GARANTIR LE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE DES CONDUCTEURS EN COMPENSANT L'ARRÊT DES RECRUTEMENTS AU STATUT ;
- ⊕ ATTRIBUTION DE NIVEAUX TA-2 ET TB-3 SUPPLÉMENTAIRES POUR LE PROCHAIN EXERCICE DE NOTATIONS.

EN COMPLÉMENT LA FGAAC-CFDT A REVENDIQUÉ LES MESURES SUIVANTES POUR LES CONDUCTEURS TGV ET INTERCITÉS

LA FGAAC-CFDT A PORTÉ LES REVENDIICATIONS SUIVANTES DURANT CETTE TABLE RONDE DONT L'OBJET ÉTAIT LA RÉMUNÉRATION DES ADC :

- ⊕ DOUBLEMENT DE LA PRIME DE CONDUITE TGV (TAUX K) D'UN MONTANT ACTUEL DE 14,55€ POUR LES TB. CETTE PRIME CRÉÉE À L'ORIGINE POUR COMPENSER LA PRIME COMPLÉMENTAIRE N'A PAS ÉTÉ REVALORISÉE PAR LA DIRECTION DEPUIS DÉCEMBRE 1991. LA FGAAC-CFDT EXIGE QU'ELLE RECONNAISSE LES COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DES TGVISTES ;
- ⊕ REVALORISATION ET INTÉGRATION DANS LA PRIME DE TRACTION DE L'INDEMNITÉ DE CONDUITE ET D'ACCOMPAGNEMENT TGV (PÉNÉTRATION LGV) D'UN MONTANT ACTUEL DE 8,54€ AFIN QU'ELLE DEVIENNE LIQUIDABLE ;
- ⊕ CRÉATION D'UNE PRIME DE CONDUITE V200 POUR LES CONDUCTEURS INTERCITÉS ET PLUS LARGEMENT POUR L'ENSEMBLE DES CONDUCTEURS HABILITÉS À LA CONDUITE DES V200.

EN MARGE DES SUJETS LIÉS SPÉCIFIQUEMENT À LA RÉMUNÉRATION, D'AUTRES THÈMES COMME LES PARCOURS PROFESSIONNELS, LE MAINTIEN DU NOMBRE D'AUTORISÉS TGV ET LA QUALITÉ DU MONTAGE DES JS ET DES GRILLES ONT ÉGALEMENT ÉTÉ ABORDÉS.

LA FGAAC-CFDT S'EST NOTAMMENT POSITIONNÉE POUR LA MISE EN OEUVRE RAPIDE D'UN GROUPE DE TRAVAIL TRACTION SUR LES PARCOURS PROFESSIONNELS.

COMMISSION MÉTIER DU 6 OCTOBRE 2021

LE 6 OCTOBRE S'EST TENUE LA SECONDE COMMISSION MÉTIER TRACTION. POUR LA PREMIÈRE FOIS DEPUIS LE DÉBUT DE LA PANDÉMIE NOUS AVONS EU L'OCCASION DE PARTAGER PHYSIQUEMENT L'ORDRE DU JOUR ET AINSI POUVOIR ÉVOQUER LES PROBLÉMATIQUES DU MOMENT.

Au-delà des sujets du jour nous avons souhaité mettre en lumière certains points extrêmement importants. Dans une logique de fiabilisation et d'évolution des droits des agents de conduite, la FGAAC-CFDT a inscrit dans son cahier revendicatif plusieurs points d'amélioration des primes.

Premier sujet d'importance, l'incident grave survenu sur la région Grand-Est, entre Saint-Dié et Etival - Clairefontaine, un rail cassé qui ressemble étrangement à la problématique de l'accident mettant également en cause un rail et ayant entraîné un déraillement d'un train FRET le 26 août à Saint-Hilaire au Temple dans la Marne. Les équipes CFDT et FGAAC-CFDT, inquiètes, ont déposé des Droits d'Alertes chez Réseau, au TER et au TGV. Suite aux interrogations de nos élu(e)s, nos premières informations font état de la « présences possibles » de ce type de rail sur les zones de production Sud-Est, Atlantique, et Nord-Est Normandie, d'où notre inquiétude.

Votre équipe FGAAC s'est fait une nouvelle fois le porte-parole des agents, indiquant à la Direction les carences dont elle a fait preuve, notamment sur le défaut d'informations ainsi qu'un rappel à ses obligations en tant qu'employeur.

Deuxième sujet de préoccupation, le fonctionnement du SAR-SAL. L'accident du PN 129 de Varangeville entre une Z2 et le camion sur un PN connu pour sa dangerosité nous rappelle de nouveau les potentielles défaillances. Le problème d'alimentation radio soulevé lors de l'accident de BOULZICOURT ressurgit à chaque incident ou accident où l'on perd la radio. Le traitement ayant été superficiel, le problème subsiste et le risque est réel. Ce sujet est plus profond et doit concerner la totalité du matériel roulant.

Le troisième point est le manque criant de reconnaissance, la preuve dans les documents fournis en lien avec le point sur Atout Conduite. Ce dispositif, sensé apporter des améliorations suite à l'accident de BOULZICOURT, n'est en fait qu'un catalogue de mesures idylliques relevant des obligations de l'employeur et qui ne correspondent pas aux attentes des agents.



UN POINT SUR LES INDICATEURS SÉCURITÉ :

La FGAAC-CFDT note un certain nombre d'anomalies dans les indicateurs présentés, les chiffres laissent à penser que l'engagement d'un point protégé ne serait pas retenu systématiquement comme un événement de sécurité remarquable. Pourtant les textes appliqués (et le bon sens des cheminots) sont sans ambiguïté. Interpellée sur ce point, la direction n'a pas été en mesure de nous fournir une explication précise.

Les chiffres d'évènement sécurité sont mauvais compte tenu de l'abaissement des plans de transports, ceux-ci auraient logiquement dû être corrélés avec la diminution du volume de trafic lors de la crise sanitaire. Or sur certains items ce n'est pas le cas. Le gros point noir de l'année 2020 les franchissements de Carré Violet.

Une alerte également lors du redémarrage de l'activité en juin 2020 qui a été synonyme de reprise des évènements sécurité. Sur les franchissements de signaux d'arrêt, le volume 2020 est quasiment identique à 2019, et nous déplorons qu'à la mi-2021 la trajectoire soit nettement supérieure et annonce une très mauvaise année.

Le nouveau modèle de compétence ne produit pas encore les résultats espérés. Quelque soient les indicateurs observés, nous continuons à ne pas parvenir à descendre sous un certain seuil.

COMMISSION MÉTIER DU 6 OCTOBRE 2021



DES MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES GÉNÉRATRICES D'INCIDENTS

Les différentes évolutions réglementaires touchent à des fondamentaux du métier. Vos représentants FGAAC-CFDT ont alerté sur ces trop nombreuses évolutions. Si sur le fond certaines évolutions peuvent être comprises, elles impactent des gestes profondément ancrés dans l'inconscient des agents de conduite. Par définition, un geste réflexe est une action non réfléchie.

La nouvelle procédure Aum a été génératrice de nombreuses erreurs, et d'évènements sécurité. Ce n'est pas en décembre 2019 que les chiffres se sont dégradés. D'une part nous étions dans un conflit et les circulations étaient fortement réduites, et d'autre part les agents sont plus vigilants lors de la mise en œuvre d'une nouvelle procédure. C'est au contraire lorsque les habitudes se sont réinstallées que les ADC ont été potentiellement plus vulnérables à commettre une erreur par délit d'habitude.

Entre décembre 2019 et décembre 2020 on constate une augmentation de 37 % des départs sans ordre. Les chiffres de 2021 sont déjà au-dessus de la courbe de 2019 et 2020 ce qui présage des résultats mauvais pour cette année.

La nouvelle procédure concernant l'alerte radio (voir bulletin traction n 726) entrera en vigueur au mois de décembre 2021.

FRET SNCF est venu présenter ses indicateurs. C'est une très bonne chose et la FGAAC-CFDT le souligne car trop fréquemment les chiffres présentés par la direction de la traction écartent l'activité FRET. Très loin devant tous les autres indicateurs, le gros point noir pour FRET reste les chocs psychologiques suite à accident de personne.

BILAN DE CETTE COMMISSION MÉTIER

CETTE COMMISSION MÉTIER NE PERMET PAS HÉLAS DE FAIRE AVANCER LES PROBLÉMATIQUES, SES PRÉROGATIVES SONT LIMITÉES. IL MANQUE CLAIREMENT UN LIEU PERMETTANT DE DISCUTER DES DIFFÉRENTS PLANS D' ACTIONS AFIN DE PROGRESSER SUR LES SUJETS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL.

DE NOUVEAUX DISPOSITIFS EXPÉRIMENTÉS :

Entr'ADC est une aide par l'écoute pour les conducteurs victimes d'un accident de personne, ou comment faire faire le travail de psychologue par des agents volontaires ? Voilà la nouvelle expérimentation que nous présente la direction métier. L'idée est de mettre en relation un agent qui exprime un besoin de parler, avec un ADC volontaire pour l'écouter et le conseiller. Fort heureusement la direction nous précise qu'elle formera les « Pairs aidants ».

Soyons sérieux. Les agents de conduites ne sont pas des psychologues et même une formation rapide ne leur donne pas tous les rouages de cette compétence. Et si demain les psychologues venaient tirer des trains, moyennant une brève formation, histoire de remplacer les agents en arrêt suite à choc psychologique ?

Fort d'un résultat de 100 % de participant qui trouve le dispositif utile (soit un appel sur les 11 victimes sur le périmètre), la direction métier souhaite étendre le périmètre et la durée de cette expérimentation.

Un dispositif qui a déjà fait ses preuves, mais très peu connu, EMDR (Eye Movement Disorder Recognising) est une technique de psychothérapie qui a fait ses preuves pour les victimes de choc psychologique dans des corps de métier tels que les armées ou les pompiers. Elle peut être validée par le médecin du travail sur demande de l'agent ou de l'établissement. Expérimenté depuis 2017 en PACA et en IDF, les résultats constatés sont très bons.

ATOUT CONDUITE :

A l'ordre du jour de cette commission métier figurait également un point sur l'avancement du projet « ATOUT CONDUITE ». Si la direction semble avoir une idée positive, voire utopique, de ce projet et de sa portée dans le quotidien des agents de conduite, les remontées que nous avons par le terrain sont plutôt désabusées, pour ne pas dire cyniques. Rien n'y fait. La direction est sourde et nous annonce fièrement que ce programme est le 5^{ème} plus grand programme en cours de l'entreprise.

« ATOUT CONDUITE » n'est plus qu'un contenant, dans lequel on fourre divers actions. Certains irritants ont été clairement identifiés depuis des années et n'ont jamais été traités ? Et bien ajoutons un item et mettons leur une étiquette « atout conduite ». Un projet d'établissement qui a du mal à se concrétiser ? Et bien affirmons que c'est pour le bien des agents de conduite et ajoutons le au projet. Le contenant peut bien être une boîte à chaussure ou un container de 67 m³, le souci est plus la qualité du contenu que ce qu'on y intègre.

LA FGAAC-CFDT A POURTANT ALERTÉ DÈS LE MOIS DE JUILLET 2020 SUR LE FAIT QUE LE PROJET RATAIT LE CŒUR DE LA CIBLE. DEPUIS CETTE DATE, AUCUNE DE NOS REMARQUES N'A ÉTÉ PRISE EN CONSIDÉRATION.

FISCALITÉ

La fiscalité, concernant l'intéressement et l'abondement fait par l'entreprise, a évolué. Depuis peu, la fiscalité ne concerne plus que l'abondement par l'entreprise et le versement direct de l'intéressement dans le PEG SNCF. Cette fiscalité est de 9,7% (8,00% auparavant). Les versements directement effectués, par les agents, au sein du PEG sont sans fiscalités, comme l'indique le tableau ci-dessous :

Nature de l'opération	Cotisations de Sécurité Sociale	Prélèvements sociaux	Impôt sur le revenu	Plafond annuel d'exonération par bénéficiaire	À déduire dans l'enveloppe fiscale de l'épargne retraite
Vos versements personnels dans le PEE et/ou le PERCO (hors PER COL)			Aucun impact social ou fiscal		
Votre prime de participation	Exonération	CSG-CRDS*	Non imposable si versée au(x) plan(s) d'épargne salariale	75% du PASS**	-
Votre prime d'intéressement	Exonération	CSG-CRDS*	Non imposable si versée au(x) plan(s) d'épargne salariale	75% du PASS**	-
L'abondement de votre entreprise	Exonération	CSG-CRDS*	Non imposable	PEE : 8% du PASS** (avec des spécificités pour l'actionariat salarié****)	-
				PERCO / PER COL : 16% du PASS** (dont abondement d'amorçage et périodique**** : 2% du PASS**)	Oui*****

PERFORMANCE DES DIFFÉRENTS FONDS PROPOSÉS AUX AGENTS SNCF

	TRÉSORERIE SOLIDAIRE	HORIZON SOLIDAIRE	AMUNDI LABEL EQUIBRE	AMUNDI EUROS MID CAP
RISQUE DU FOND	1/7	3/7	4/7	6/7
PERFORMANCE 2016	-0,03%	3,73%	1,97%	3,77%
PERFORMANCE 2017	-0,22%	2,79%	5,37%	23,21%
PERFORMANCE 2018	-0,53%	-2,85%	-6,23%	-14,93%
PERFORMANCE 2019	0,08%	7,04%	14,69%	26,54%
PERFORMANCE 2020	-0,26%	2,68%	2,30%	10,18%
SITUATION AU 15 OCT 2021	-0,26%	2,04%	7,30%	16,34%
Si placement de 1500€, option 1 en 2016	1749,38€	2057,29€	2246,20€	3124,27€
Si placement de 1500€, option 2 en 2016	1720,64€	2023,48€	2209,29€	3072,93€

Bien évidemment, il est très important de rappeler que les performances passées n'augurent en rien des performances futures. A l'approche de la retraite, il est important de rappeler que les frais de gardes sont à la charge du retraité, à hauteur de 30€ par an. Il est donc important, pour ceux qui ne souhaitent pas conserver leur PEG SNCF, de faire la demande de remboursement des fonds avant le départ officiel de l'entreprise.



FOND LA CLEF

Suite aux élections de Septembre dernier, les représentants au Conseil de Surveillance du fond LA CLEF seront deux représentants UNSA.

Ce résultat signifie que vos représentants FGAAC-CFDT et CFDT ne pourront pas voter lors des conseils de surveillances mais auront toujours le droit de s'exprimer.

La prochaine échéance, la plus importante, sera en 2023. Il faudra alors décider de l'avenir du fond et des fonds disponibles, actuellement de 449 Millions d'€.

La Direction de la SNCF nous ayant déjà indiqué son souhait de ne pas renouveler les « obligations » qui servent de supports financiers au fond LA CLEF.

3 SOLUTIONS SEMBLENT ENVISAGEABLES POUR LE MOMENT :

⇒ *Transférer les fonds disponibles du fond LA CLEF vers un fond actuellement ouvert à la souscription. Le fond HORIZON SOLIDAIRE est pour le moment le fond d'accueil par défaut. Les fonds transférés resteraient alors disponibles et susceptibles d'être récupérés par les agents à tout moment.*

⇒ *Mener une réflexion sur la création d'un nouveau fond, ouvert à tous, pour accueillir les 449 Millions d'€. Comme pour le cas précédent, les fonds transférés resteraient alors disponibles et susceptibles d'être récupérés par les agents à tout moment.*

⇒ *Rendre directement à chaque porteur de parts les fonds disponibles.*

APPEL D'OFFRES AMUNDI

Un appel d'offre est en cours concernant le renouvellement du mandat de gestion du PEG SNCF, actuellement confié à AMUNDI.

En fonction du résultat de l'appel d'offre :

- ⇒ AMUNDI remporte l'appel d'offre : rien ne change.

- ⇒ AMUNDI perd l'appel d'offre au profit de NATEXIS alors deux scénarios sont possibles :
 - Les membres des Conseils de surveillance valident le changement de prestataires. La gestion sera alors confiée à NATEXIS.
 - Les membres des Conseils de Surveillance refusent le changement de prestataires : l'appel d'offre est remis en cause et annulé.

CONCERNANT CE DERNIER POINT, LA DIRECTION NOUS RÉPOND NE PAS SAVOIR QUELLE SERAIT ALORS LA PROCÉDURE À SUIVRE. (DÉCISION DE JUSTICE POUR FAIRE VALIDER LE RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRE ?).

DANS TOUTS LES CAS, UN RETOUR NOUS SERA FAIT PAR L'ENTREPRISE D'ICI UN MOIS MAXIMUM EN FONCTION DE L'AVANCÉE DU PROJET GLOBAL.

AFIN DE POUVOIR APPRÉHENDER LES FUTURES RÉFORMES ET LES ÉVOLUTIONS PROBABLES DE LA CPR, LA DIRECTION DES SERVICES MÉDICAUX A DÉCIDÉ DE SE DOTER D'UNE NOUVELLE APPLICATION.

Il a donc décidé en janvier 2021 de lancer un appel d'offre dans le but d'acquérir un nouveau logiciel permettant d'intégrer les différentes fonctionnalités :

- ⇒ La gestion des Feuilles de Soins Electroniques (FSE).
- ⇒ La gestion des agendas des professionnels de santé et la prise de Rendez-vous en ligne.
- ⇒ La téléconsultation.
- ⇒ Le dossier patient permettant de recueillir et de conserver des informations (administratives, médicales et paramédicales) essentielles sur la santé du patient.

Et si cela est possible :

- ⇒ La messagerie sécurisée de santé.
- ⇒ L'outil de gestion des comptes rendus.
- ⇒ L'homologation Dossier Médical Partagé (DMP).
- ⇒ La numérisation des dossiers médicaux. La priorité pour cette nouvelle application est de mettre en œuvre dans les meilleurs délais, le module de gestion et de télétransmission des FSE, pour les salariés au statut, les retraités et les ayants droit (comme actuellement) mais également pour les salariés contractuels ou transférés dans les futures entreprises concurrentes. L'application, en mode Saas, doit être hébergée en HDS et répondre à toutes les normes de sécurité et réglementaires (Sesam-Vitale).

L'AMBITION AFFICHÉE PAR LA DIRECTION DES SERVICES MÉDICAUX EST DE POUVOIR FOURNIR UN OUTIL MODERNE ET DIGITALISÉ EN MÉDECINE DE SOINS POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ QUI EXERCENT AUSSI BIEN EN CABINET SNCF OU DANS LEUR PROPRE CABINET PRIVÉ.

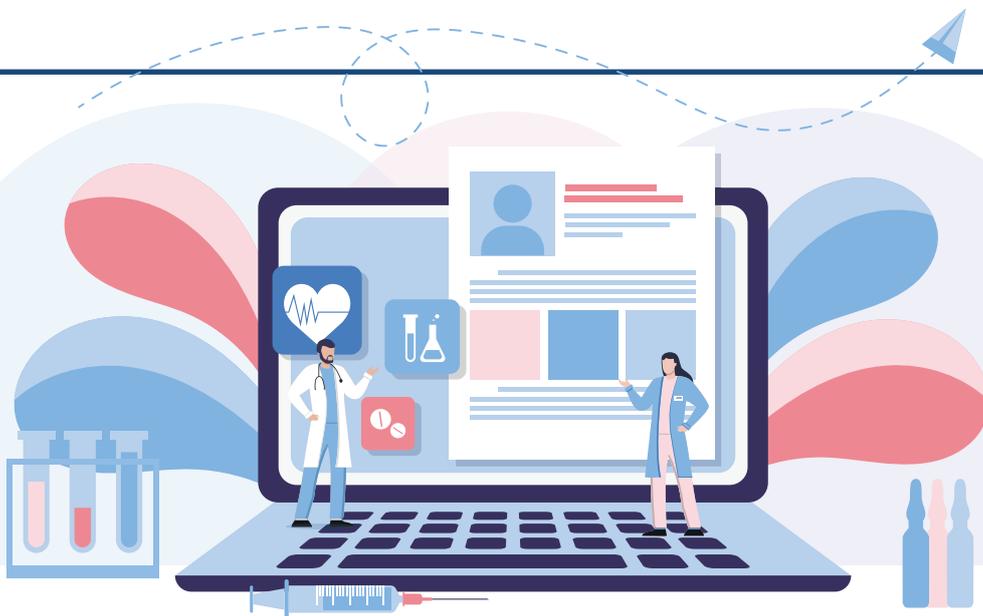


FOCUS SUR LA MÉDECINE DE SOINS SNCF

La médecine de soins, à la SNCF, c'est 107 médecins généralistes dont 51 exercent exclusivement à la SNCF, 385 médecins spécialistes (tous vacataires), 54 secrétaires médicales et 36 infirmières. Ils exercent au sein de 95 cabinets médicaux. Ils sont accompagnés de 1296 médecins exerçant uniquement en cabinet privé. Rien que pour les cabinets médicaux SNCF, cela représente 211465 rendez-vous (chiffres de 2019).

Tous les spécialistes sont disponibles par tous à travers toute la France. A l'heure actuelle, il est possible de consulter pour la Médecine Générale, de la Pathologie Cardio-Vasculaire, de la Chirurgie Générale, de la Dermatovénéréologie, du Radiodiagnostic et de l'Imagerie Médicale, de la Gastro-Entérologie et de l'Hépatologie, de l'ORL, de la Pneumologie, de la Rhumatologie, de l'Ophtalmologie, de la Chirurgie Urologique, de la Neuropsychiatrie, de la Neurologie, de la Psychiatrie, de la Gynécologie, de l'Endocrinologie et de la Chirurgie Orthopédique.

A côté de ses spécialistes, il y a les infirmières, les masseurs kinésithérapeute, les orthophonistes et les orthoptistes.



COMMENT VA S'EFFECTUER CETTE REFONTE DU SI ?

La refonte du Système d'Information de la médecine de soins va se faire en parallèle de la refonte du SI de la médecine du travail.

L'objectif est d'éviter la perte de dossier au moment de la mutation d'un agent d'une région à une autre, d'améliorer le suivi de l'agent tout au long de sa carrière.

Afin de moderniser au mieux les outils, la Direction a mis en place des ateliers dans le but d'échanger directement avec les agents concernés et avec les représentants des Organisations syndicales.

Les ateliers se dérouleront en 4 phases jusqu'en avril 2023 :

- évolution du SI métier en Médecine de soins.
- évolution du SI métier en Médecine du travail.
- évolution du SI métier en Aptitude Sécurité
- numérisation des dossiers papier.

Le Directeur des services médicaux souhaite être en capacité de pouvoir absorber le traitement et le suivi des agents de la branche ferroviaire, si on lui demande. C'est pourquoi le nouveau logiciel sera en capacité de traiter et de communiquer avec les différents services de la future caisse de branche (agents statutaires comme agents contractuels (au sens large)).

Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure de l'avancée du projet global.



LES CABINETS MÉDICAUX SNCF DE BÉZIERS, BORDEAUX ET TOULOUSE ACCEPTENT LES RETRAITÉS SNCF.

CETTE EXCEPTION RÉGIONALE NE SE LIMITE PAS AUX RETRAITÉS DE LA RÉGION. L'OFFRE EST OUVERTE À TOUS LES RETRAITÉS SNCF QU'ILS SOIENT DE LILLE, NANCY OU DE ANNECY, POUR TOUTES CONSULTATIONS EN MÉDECINE SPÉCIALISÉE, UNIQUEMENT.



LA CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE EST OUVERTE DANS LES CABINETS MÉDICAUX SNCF À PARTIR DU 15 NOVEMBRE 2021.

LES STATUTAIRES, LES CONTRACTUELS, LES ALTERNANTS PEUVENT DONC PRENDRE UN RDV POUR SE FAIRE VACCINER, COMME PRÈS DE 8000 PERSONNES L'ANNÉE DERNIÈRE.



Pascal Descamps
Secrétaire Général
de l'UNR FGAAC

SOMMAIRE

19

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES DES SALARIÉS DU PRIVÉ

Une revalorisation de 1%

21 ↔ 22

FRANCE SERVICES

Les services publics près de chez vous

22 ↔ 22

INFOS UNR

La vis de nos sections

23

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Les retraités peuvent-ils utiliser leurs droits ?

24

INFOS DE L'UNR

Mon Espace Santé

26

COÛT DES TRANSPORTS

La spirale infernale

27

FACILITÉS DE CIRCULATION

Suite et pas fin

27 ↔ 22

DÉSERTS MÉDICAUX

Qu'en est-il exactement en France

28

HOMMAGE

Hommage à André Goubin

ÉDITO UNR

LES OUBLIÉS !

La chanson de Gauvain SERS pourrait être adaptée aux retraités.

En effet, depuis le début de la pandémie et les différents confinements qu'elle a entraîné, bon nombre d'aides gouvernementales vers les entreprises et les salariés ont été mises en place. Le « quoi qu'il en coûte » du Président de la République a de fait atteint des sommes record.

Une grande partie de la population a ainsi été aidée par ces diverses actions d'accompagnement : augmentation salariale, prime Covid, indemnité chômage partiel, etc, pour traverser cette crise sans précédent.

Tous !!! Non ! Pas vraiment ! Les retraités ont été une nouvelle fois oubliés !!!!!

Aucun coup de pouce, aucune aide, juste le droit de garder les petits enfants afin que les parents puissent « télé travailler » pour que l'économie puisse se maintenir à un niveau acceptable et ne pas mettre la nation en danger économique.

Les frais et dépenses supplémentaires supportés par les retraités n'ont pas préoccupé plus que ça notre Gouvernement.

Depuis maintenant quelques semaines l'horizon « pandémie » semble se dégager et tout le monde tente de reprendre un semblant de vie normal, tout en continuant à respecter certaines règles.

Tout le monde pourrait commencer à espérer un retour à la vie d'avant mais voilà, l'inflation qui semble irrémédiablement s'installer vient gâcher la fête. Le prix des tarifs de l'électricité, du gaz, celui des carburants, des produits de première nécessité ne cessent d'augmenter.

La mesure prise par le Gouvernement : 100 € pour les personnes qui touchent moins de 2000 € net par mois, ne réglera que partiellement les ardoises qui se sont accumulées.

Et les autres ???

Parce que leur revenu est supérieur, ils ont juste que le droit de subir et de se taire ? Depuis de nombreuses années la revalorisation des pensions ne suit plus l'inflation, ce que nous ne cessons de condamner.

La perte de pouvoir d'achat déjà subie, surtout chez les retraités, crée un fossé qui ne cesse de se creuser au fil du temps entre les générations. A ce jour, le constat est amer, aucune prise en compte n'est affichée officiellement par nos décideurs pour un réel rajustement financier.

Après cette dure période pandémique traversée par l'ensemble de la population, seule une tranche d'âge semblent avoir bouleversé l'espace médiatique. Les « malheureux jeunes » !

La situation des anciens, dont font partie les retraités, est passée quant à elle sous silence.

Cet oubli, qu'il soit volontaire ou non, démontre une fois encore que les personnes « d'un certain âge » sont les grands oubliés d'une société et d'un Gouvernement qui ont tendance à oublier certaines valeurs pourtant essentielles.

On ne sait jamais ! Noël, c'est toujours le 25 décembre !

UNE REVALORISATION DE 1 %

● RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
agirc et arrco

LE MONTANT DES RETRAITES COMPLÉMENTAIRES AGIRC ET ARRCO EST REVALORISÉ DE 1 % À COMPTER DU 1ER NOVEMBRE

es partenaires sociaux, gestionnaires du régime de retraite complémentaire Agirc-Arrco, ont arrêté la nouvelle valeur de service du point Agirc-Arrco qui passe au 1er novembre 2021 à 1,2841 €. En 2020, son montant était resté identique à celui de 2019 (1,2714 €).



Compte-tenu de la situation dégradée des comptes du régime Agirc-Arrco et du contexte économique exceptionnel, le conseil d'administration de l'Agirc-Arrco a décidé d'appliquer un écart de 0,5 point inférieur au dernier taux prévisionnel d'inflation fourni par l'INSEE et de revaloriser la valeur du point de 1 % au 1er novembre 2021.

CALCUL DE LA VALEUR DE SERVICE DU POINT ?

LA VALEUR DE SERVICE DU POINT EST INDEXÉE AU MOINS SUR L'ÉVOLUTION DES PRIX À LA CONSOMMATION HORS TABAC (ESTIMÉE À 1,5 % POUR L'ANNÉE 2021).

MONTANT DES RETRAITES COMPLÉMENTAIRES ?

LE MONTANT ANNUEL DE LA RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DONT BÉNÉFICIENT LES ANCIENS SALARIÉS DU PRIVÉ SE CALCULE EN MULTIPLIANT LE NOMBRE DE POINTS ACQUIS AU COURS DE LA CARRIÈRE PAR LA VALEUR DU POINT.

QUI GÈRE LES RETRAITES COMPLÉMENTAIRES ?

A SAVOIR : LES RÉGIMES DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE OBLIGATOIRES DES SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ SONT GÉRÉS PAR LES PARTENAIRES SOCIAUX. ILS REPOSENT SUR LES PRINCIPES DE RÉPARTITION ET DE SOLIDARITÉ ENTRE LES GÉNÉRATIONS. ILS VIENNENT COMPLÉTER LE RÉGIME

ORIGINE DES RETRAITES COMPLÉMENTAIRES ?

LE RÉGIME AGIRC-ARRCO EST ISSU DE LA FUSION LE 1ER JANVIER 2019 DES RÉGIMES AGIRC ET ARRCO. QUI REPRÉSENTENT :

- ⇒ 23 MILLIONS DE SALARIÉS ET 1,6 MILLION D'ENTREPRISES QUI COTISENT ;
- ⇒ 13 MILLIONS DE RETRAITÉS ET 80 MILLIARDS

LES SERVICES PUBLICS PRÈS DE CHEZ VOUS

AFIN DE RENFORCER LA PRÉSENCE DES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ, DES ESPACES FRANCE SERVICES ONT OUVERT SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS.

A l'issue du grand débat national, en avril 2019 le Président avait annoncé la création de ces maisons France Services dans chaque canton d'ici la fin du quinquennat.



FRANCE SERVICES : QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est la volonté du Gouvernement de rapprocher le service public des usagers. Le réseau des structures labellisées « France Service » est piloté par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales via l'Agence nationale de la Cohésion des territoires.

Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique : à moins de 30 minutes de chez vous, les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien, en priorité dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

A NOTER :

Il est composé de 1 745 guichets uniques de proximité regroupant sur leurs sites plusieurs administrations.

OBJECTIFS DE LA MISE EN PLACE DE CE RÉSEAU ?

Si la dématérialisation des services publics, dans le cadre, permet l'accès aux démarches administratives pour une majorité d'usagers, elle exclut également une partie de la population éloignée des usages d'internet.

L'objectif de la mise en place de ce réseau France Services est aussi d'accompagner ces personnes en difficulté dans leurs démarches en ligne (nouvelle

fenêtre) (simulation d'allocations, demande de documents en ligne) **L'AMBITION AFFICHÉE PAR LA DIRECTION DES SERVICES MÉDICAUX EST DE POUVOIR et de les former à l'utilisation**

France services

Une aide pour vos démarches administratives



LES SERVICES PUBLICS PRÈS DE CHEZ VOUS



France Services
Proche de vous au quotidien

FRANCE SERVICES : POUR QUELS SERVICES ?

Démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi... Les espaces France services permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien. Dans chaque France services, il est possible de solliciter les services de l'État ou de partenaires de l'État :

- ⇒ La Direction générale des finances publiques ;
- ⇒ Le ministère de l'Intérieur ;
- ⇒ Le ministère de la Justice ;
- ⇒ La Caisse nationale d'assurance maladie (Sécurité Sociale) ;
- ⇒ La Poste ;
- ⇒ La Caisse nationale des Allocations Familiales (CAF) ;
- ⇒ L'assurance maladie (CPAM) ;
- ⇒ L'assurance retraite ;
- ⇒ La mutualité sociale agricole (MSA).

A NOTER :

Au-delà de ce socle de services garantis, les collectivités peuvent déployer des offres de services complémentaires (bornes SNCF, banque...). De nouveaux partenariats sont prévus par l'État pour enrichir en continu l'offre de services. Pas besoin de rendez-vous, les espaces sont ouverts au moins 24h par semaine, sur 5 jours.



FRANCE SERVICES : POUR QUELLES DÉMARCHES ?

Les agents France services sont formés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle. Ils délivrent une offre diversifiée de prestations dans le champ des services cités ci-dessous :

- ⇒ Une information de premier niveau (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise...)
- ⇒ Un accompagnement au numérique pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...)
- ⇒ Une aide aux démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne...)
- ⇒ Des prestations de conseils pour la résolution des cas complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.

FRANCE SERVICES : POUR QUELLES DÉMARCHES ?

En avril 2021, c'est 1 745 France services étaient ouverts en métropole et dans les territoires ultramarins.

Pour trouver la France services la plus proche de chez vous, vous pouvez consulter la cartographie du ministère de la Cohésion des territoires (https://anct-carto.github.io/france_services/).

Vous pouvez faire une recherche en renseignant le nom de votre commune ou son code postal.



LA VIE DE NOS SECTIONS

Les membres du bureau UNR ont participé à plusieurs réunions de sections de retraité depuis la rentrée de septembre. Ils remercient tous les participants et l'excellent accueil qui leur a été fait.

PREUVE DE L'UTILITÉ INCONTESTABLE DES RELATIONS AMICALES ET SYNDICALES DE TERRAIN QUE NOTRE UNR S'EFFORCE DE MAINTENIR AVEC SES MILITANTS ET ADHÉRENTS.

QUE L'ENSEMBLE DES RÉGIONS S'INSPIRE DE CETTE DÉMARCHE NE POURRA QUE RENFORCER NOTRE ACTION.

MERCI À TOUS ...



SECTION UNR FGAAC AUVERGNE RHÔNE ALPES

Le mercredi 15 Septembre, la section UNR AURA se réunissait à Ambérieu. Une bonne vingtaine d'adhérents étaient présents et très heureux de se retrouver après tous ces mois de confinement.

Après avoir fait le tour de l'actualité, des différents dossiers en cours et échangé sur ces sujets, le représentant du bureau National UNR FGAAC a aidé et expliqué aux adhérents présents comment ouvrir un espace personnel sur le site de la CPRP ainsi qu'un compte personnel sur le site « Oui SNCF » pour les réservation de titre de transport.

La réunion s'est achevée autour d'un bon barbecue et d'une très bonne ambiance.



SECTION UNR FGAAC BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Les adhérents de la section UNR de BFC se sont réunis ce 12 octobre 2021 pour la réunion annuelle de la section.

Une bonne vingtaine d'adhérents étaient présents afin d'écouter le représentant du bureau UNR sur les nombreux sujets d'actualité. Au menu, l'accord de branche et la mise en place de la concurrence au TER, les Facilités de Circulation, la CPRP, la revalorisation des pensions, etc.....

Des échanges animés sur les différents sujets ont permis à chacun de repartir avec des réponses à leur attentes.

En fin de réunion, il a été acté qu'une formation « informatique » sera organisée dans la deuxième quinzaine de janvier, à la demande des adhérent et comme si été engagé le bureau UNR dans son sondage.

Le verre de l'amitié et un repas en commun sont venus clore cette réunion.

LA VIE DE NOS SECTIONS



SECTION UNR FGAAC NOUVELLE AQUITAINE

La réunion annuelle de la section UNR FGAAC Nouvelle Aquitaine s'est tenue le 19 octobre dernier.

Les adhérents présents étaient heureux de se retrouver après cette période de confinement.

Le Secrétaire National de l'UNR les a informés des différentes négociations en cours concernant la CPRP, les Facilités de Circulation et la revalorisation des pensions. Des échanges sur ces sujets ont donné lieu à débats et différentes questions sur d'autres sujets ont été abordées.

La réunion s'est achevée autour d'un bon repas pris en commun.



SECTION UNR FGAAC ILE DE FRANCE

Le mardi 26 octobre 2021, les adhérents de la section UNR FGAAC se sont réunis dans les locaux de Paris Montparnasse.

Une vingtaine d'adhérents et militants étaient présents après plus d'un an sans réunion, dû à la pandémie.

L'ordre du jour a donné lieu à de nombreux débats et échanges constructifs. Les Facilités de Circulation, la CPRP et les prestations non-pérennes étaient au cœur des discussions, car ces sujets d'actualité font l'objet de négociation dans les diverses instances.

La tradition fut respectée par un repas pris en commun.



SECTION UNR FGAAC BRETAGNE

La section UNR FGAAC Bretagne a tenu sa réunion annuelle le 27 octobre dernier.

Quelques adhérents avaient fait le déplacement à Rennes afin de retrouver quelques anciens collègues et surtout venir s'informer des dossiers en cours concernant l'entreprise et les retraités.

Les échanges sur les différents dossiers ont été nombreux ce qui a permis aux participants d'avoir des informations sur les différentes craintes qu'ils avaient.

Le repas fut pris en commun afin de terminer cette réunion dans la bonne humeur.

LES RETRAITÉS PEUVENT-ILS UTILISER LEURS DROITS ?

LORSQUE LE SALARIÉ DÉCIDE DE LIQUIDER LA TOTALITÉ DE SES DROITS À LA RETRAITE AVANT SON 65^{ÈME} ANNIVERSAIRE, IL CONTINUE D'ACCÉDER À SON COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Avec le Droit Individuel de Formation (DIF), les salariés pouvaient cumuler jusqu'à 20 heures de droit à la formation par an, dans la limite de 120 heures.

Depuis le 1er janvier 2019, ces heures acquises au titre du Dif avant le 31 décembre 2014 (passage au Compte Personnel de Formation) ont été converties en euros, à raison de 15 euros par heure.

Lorsque le salarié décide de liquider la totalité de ses droits à la retraite avant son 65^{ème} anniversaire, il continue d'accéder à son compte CPF. De ce fait, il peut utiliser le montant acquis pour suivre une formation.

Il faut savoir que le plafond est limité à 5000€.



COMMENT ACCÉDER À VOTRE CPF ?

Pour connaître le montant qu'il vous reste sur votre CPF, rien de plus simple : dans la barre de recherche de votre ordinateur, recopiez le lien suivant :

<https://www.moncompteformation.gouv.fr>

Une fois sur la page « mon compte formation », cliquez sur « je crée mon compte » (si vous avez déjà un compte allez directement sur votre espace personnel).

Remplissez toutes les cases qui vous sont proposées et terminez par le mot de passe (que vous créez).

Une fois validé, vous avez accès à votre « Compte Personnel de Formation ».

COMMENT CONNAÎTRE LE MONTANT DE VOS DROITS ?

Sur votre page la somme, en euro, s'affiche dans l'encart « vos droits en euros ».

Vous pouvez également consulter l'historique de vos heures, puis des propositions de formation vous sont proposées.

N'hésitez pas à utiliser vos heures avant que l'état ne vous les reprenne.

Si votre compte est à « 0 » cela veut dire que vous n'avez plus de droits.

LE MINISTRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ A CONFIRMÉ L'OUVERTURE POUR LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2022 DU NOUVEAU SERVICE NUMÉRIQUE « MON ESPACE SANTÉ »

COMMENT ACCÉDER À MON ESPACE SANTÉ ?

CLIQUER SUR LE LIEN



www.monespacesanté.fr

QUE CONTIENT MON ESPACE SANTÉ ?



UNE VERSION AMÉLIORÉE DU DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

Pour stocker et partager nos données de santé : ordonnances, traitements, résultats d'examens, antécédents médicaux, comptes-rendus d'hospitalisation, vaccination.

UNE MESSAGERIE SÉCURISÉE DE SANTÉ

Pour recevoir en toute sécurité des messages des professionnels de santé qui nous accompagnent.

UN AGENDA SANTÉ

Pour gérer nos rendez-vous médicaux et recevoir des rappels pour les dates clés de nos examens de contrôle (bilans, mammographie, vaccination...).

UN CATALOGUE DE SERVICES NUMÉRIQUES DE SANTÉ

Référencés par l'État pour découvrir l'offre des services utiles en santé et gérer les accès à nos données de santé.

LA SPIRALE INFERNALE (Source : Insee Première n° 1855)



EN MOYENNE, LES MÉNAGES CONSACRENT 14 % DE LEUR REVENU DISPONIBLE AUX TRANSPORTS

Soit 4 700 euros. Il s'agit de la première dépense de consommation pour les ménages aisés ou propriétaires de leur résidence principale et de la troisième pour les ménages modestes ou locataires, derrière le logement et l'alimentation.

Les hausses de prix pour les transports ont été plus importantes que pour les autres produits de consommation, en particulier, les carburants.

LA VOITURE RESTE DOMINANTE DANS LA DÉPENSE DE TRANSPORTS

Les transports individuels génèrent en moyenne 81 % de la dépense de transports des ménages, soit 11% de leur revenu disponible. Ces dépenses concernent la voiture bien plus que les deux-roues. En effet, les coûts sont plus élevés et les ménages en possèdent plus souvent : 81 % des ménages ont au moins une voiture (35 % au moins deux), tandis que 15 % des ménages ont au moins un vélo et 10 % au moins un deux-roues motorisé. La voiture reste notamment le principal mode de transport pour se rendre au travail, même pour de courtes distance. Pour les seuls ménages équipés d'une voiture, les transports individuels représentent 12,4 % du revenu disponible.

L'achat de véhicules représente 31 % de la dépense de transports.

En moyenne, les carburants et lubrifiants constituent 24 % de la dépense de transport, les assurances représentent 14 % et l'entretien du véhicule et les frais associés (location de parking, péages, etc.) représentent 12 %.

LES TRANSPORTS EN COMMUN, UNE DÉPENSE TRÈS FRANCILIENNE

Les transports collectifs représentent 11 % du budget transports des ménages, soit 1,5 % de leur revenu disponible. Les ménages dépensent en moyenne 300 euros en transports collectifs longue distance et 220 euros en transports en commun locaux.

Les dépenses occasionnelles de transports représentent 8 % des dépenses de transports (1,1 % du revenu disponible).

Les transports individuels représentent en moyenne 90 % du budget transports des ménages habitant une ville de moins de 200 000 habitants, contre 79 % dans les villes de 700 000 habitants ou plus hors IDF et 63 % en IDF. Plus la ville est grande, moins les ménages ont de voitures.

À l'inverse, les ménages habitant l'IDF consacrent en moyenne 630 euros aux transports en commun locaux. C'est nettement plus que dans les autres villes. Le réseau parisien ayant l'offre la plus diversifiée (RER, Transilien, métro, tramway, bus). Les habitants de Paris et sa banlieue sont les seuls, avec les Lyonnais, à se rendre plus souvent au travail en transports en commun qu'en voiture. La moitié des ménages d'IDF dispose d'au moins un abonnement pour les transports en commun locaux (deux tiers pour Paris intra-muros), contre le quart dans les autres grandes villes. Les usagers franciliens supportent aussi une part plus importante des coûts du transport collectif urbain : 38 % sont à leur charge, contre 20 % dans les autres grands réseaux équipés de métro et 12 % dans les réseaux sans tramway ni métro.

LES TRANSPORTS PÈSENT PLUS SUR LE BUDGET DES PLUS MODESTES

La dépense de transports augmente avec le niveau de vie : elle s'élève à 2 460 euros en moyenne pour les 10 % de ménages les plus modestes et à 8 830 euros pour les 10 % les plus aisés. Certains déplacements sont impératifs et une part des dépenses de transports est incompressible. Elles pèsent dès lors davantage sur le budget, plus limité, des plus modestes absorbant 21,3 % de leur revenu disponible.

À l'autre extrémité, les 10 % de ménages les plus aisés dédient 11,5 % de leur revenu disponible aux transports. Ils possèdent également souvent plusieurs voitures : c'est le cas de la moitié d'entre eux. De plus, les ménages les plus aisés achètent plus fréquemment leur voiture neuve (45 % contre 9 % pour les 10 % les plus modestes et 25 % pour l'ensemble des ménages). Enfin, ils dépensent aussi plus en transports collectifs, se démarquant particulièrement pour l'avion, le train grande ligne et le taxi.

LORS DU DERNIER ARTICLE SUR LES FACILITÉS DE CIRCULATION, PARU DANS LE DERNIER BULLETIN DE TRACTION (SEPTEMBRE 2021), NOUS VOUS AVIONS PARLÉ DES DIFFICULTÉS GRANDISSANTES POUR LES RETRAITÉS À OBTENIR DES TITRES DE TRANSPORT.

oin de s'avouer vaincue, la Direction de la SNCF a entrepris la « Digitalisation » des Facilités de Circulations pour les ayants-droits. (Les agents actifs ou retraités ayant eux déjà le Pass Carmillion).

Ce projet se déroule en deux phases :

⇒ **1ère phase : les actifs. Digitalisation des Facilités de Circulation pour leurs ayants-droit avant la 31 décembre 2021.**

⇒ **2ème phase : les retraités. Digitalisation des Facilités de Circulation pour leurs ayants-droit avant la fin du second semestre 2022.**



VOUS RECEVREZ PROCHAINEMENT UN COURRIER

Dans un courrier qui vous sera adressé, la direction vous demandera de lui renvoyer tous les fichiers que votre/vos ayants-droits n'ont pas utilisés. (Nous vous conseillons de faire des photocopies au cas où certains se perdraient !!!)

Dès lors, une carte contenant vos fichiers non utilisés (genre Pass Carmillion) vous sera renvoyée.

Selon la Direction ce projet va dans le sens des économies demandées par le ministère et surtout servira de prétexte pour supprimer des postes.

L'UNR FGAAC A DÉJÀ INTERPELLÉ LA DIRECTION DE LA SNCF

Ce projet va poser problème pour les agents de conduite partis en retraite avant le 1er janvier 2002. Comment vont-ils percevoir leurs fichiers 1ère classe ? Cela ne va-t-il pas obligé les retraités à réserver leur titre de transport via internet alors qu'un grand nombre d'entre eux sont déjà victimes de la fracture numérique ?

À ces questions, l'UNR FGAAC attend des réponses claires prenant en compte les revendications déjà exprimées sur la situation de ces ex-agents d'avant 2002. La simple modification de leur Pass Carmillion réglerait le problème.

AUTRE SUJET : LA FISCALISATION

Ce vieux serpent de mer est réapparu via la cour des comptes. Certaines têtes pensantes souhaitent fiscaliser les Facilités de Circulation des cheminots, qu'ils soient actifs ou retraités, car pour eux cela représenterait un avantage en nature !

Les cheminots seraient-ils les seuls à avoir des avantages en nature non fiscalisés ???

Nous en doutons fort !!!

L'UNR FGAAC ET LE SYNDICAT NATIONAL FGAAC-CFDT TRAVAILLENT ACTUELLEMENT SUR CE SUJET ET FERONT TOUT POUR QUE CETTE INEPTIE NE VOIT JAMAIS LE JOUR.

QU'EN EST-IL EXACTEMENT EN FRANCE ?

Le terme de « désert médical » prend sa source chez les journalistes. Ce sont eux les premiers à avoir utilisé ce terme, repris depuis par le gouvernement et le grand public. Et si, à première vue, on pense qu'il renvoie directement au nombre de médecins exerçant en France, dans les faits, il se veut plutôt le reflet de leur mauvaise répartition et des inégalités d'accès aux soins entre les régions.



À PARTIR DE QUAND PARLE-T-ON DE DÉSERT MÉDICAL ?

On considère donc comme désert médical un territoire où les résidents :

- ⇒ consultent un médecin généraliste moins de 2,5 fois par an ;
- ⇒ ont plus de 30 minutes de trajet (en voiture) pour se rendre aux urgences ;
- ⇒ ont plus de 10 minutes de trajet (en voiture) pour accéder à une pharmacie.

Si 1 seul de ces 3 critères n'est pas respecté, on ne parle plus alors de désert médical mais de territoire présentant des fragilités concernant l'accès à un certain type de soin.

Selon le ministère des Solidarités et de la Santé, nous savons que plus de 9 millions de Français connaissent au moins une des trois difficultés décrites ci-dessus.

La plus grande difficulté rencontrée est l'accès à un médecin généraliste (44,4% des personnes rencontrant une difficulté), ensuite, vient l'accès aux urgences (31,3%) et enfin 6,5% rencontre une difficulté pour accéder à une pharmacie.

Enfin, sur l'ensemble de la population française, 0,5% cumulent les 3 difficultés, cela représente 300 000 habitants.

QUEL EST LE NOMBRE DE MÉDECINS EN FRANCE ?

Au 1er janvier 2020, la France comptait 307 130 médecins pour une population de 67,4 millions d'habitants. et c'est sans surprise la région IDF qui en concentre le plus avec + de 20% des inscrits à l'ordre.

Cela représente un médecin, pour 220 habitants ce qui en théorie pourrait paraître suffisant si on excluait le problème fondamental de l'inégalité territoriale.

Un nombre qu'il ne faut pas prendre à la légère tant cette situation est particulièrement critique et aggrave les inégalités d'accès aux soins primaires avec le reste de la population française.

Aujourd'hui, les écarts de densité médicale se creusent et les délais d'attente pour accéder à un médecin augmentent. Pour les médecins généralistes, les écarts montent de 248 médecins pour 100 000 habitants à 114 en Mayenne et 122 dans La Nièvre ou 116 dans l'Yonne.

Pour le seul département de l'Eure, la densité est passée de 101,2 médecins en 2011 à 95 en 2018, ce qui signifie que la situation est de plus en plus catastrophique.

En Outre-Mer, la situation est encore beaucoup plus grave. Aujourd'hui, entre 9 % et 12 % de la population française vit dans un désert médical, soit entre 6 et 8 millions de personnes.

L'accès aux spécialistes est encore plus disparate avec un rapport de 1 à 8 et même de 1 à 24 pour les pédiatres selon le rapport du Sénat.

Un comble alors que certains citoyens français, habitants dans des déserts médicaux contribuent à financer un système de soins dont ils ne peuvent bénéficier.

D'une manière générale, il faut ici retenir qu'en 2018, 8,6% des assurés de plus de 16 ans n'ont pas de médecin traitant soit près de 5.800.000 personnes. A cela s'ajoute évidemment les moins de 16 ans sans médecin traitant. Cette tranche de population correspond environ à 11.800.000 personnes. Si nous gardons le même pourcentage de 8.6% que pour les plus de 16 ans, cela correspond environ à 1.000.000 de personnes de moins de 16 ans sans médecin traitant.

Soit, au total, près de 7.000. 000 de français sans médecin traitant en 2018.

QU'EN EST-IL EXACTEMENT EN FRANCE ?



UNE SITUATION QUI EMPIRE DEPUIS DES ANNÉES

Une situation qui n'a cessé d'empirer depuis 3 ans. Au final, la situation française apparaît plus dégradée que dans d'autres pays de l'OCDE puisque la France est en dessous de la moyenne européenne et très en dessous de la situation dans les zones rurales de Suède ou de Finlande.

Par ailleurs, il faut bien garder à l'esprit que la médecine française repose sur la désignation d'un médecin référent depuis la loi du 3 août 2004, obligeant ainsi les assurés sociaux à désigner leur médecin référent, au risque de ne pas être remboursé et de ne pas bénéficier de soins optimaux.

A contrario, l'absence de médecin référent sort le patient de l'accès aux soins et à la prévention de soins qui lui est due, et n'a un accès que très limité à la médecine de spécialité, sous peine de ne pas être remboursé.



ET AVEC LA CRISE SANITAIRE ?

Dans la crise sanitaire actuelle, l'absence de médecin traitant a d'ailleurs été particulièrement dommageable pour les patients sans médecin y compris pendant les premiers mois de la vaccination.

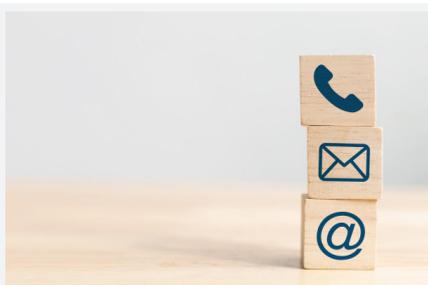
Qu'en est-il alors du principe d'égalité en matière d'offre et d'accès aux soins sur le territoire français, aussi bien métropolitain qu'outremer ?

Il s'agit à l'évidence d'un non-respect du principe de valeur constitutionnelle qui se traduit par l'obligation de traiter de la même manière tous les citoyens dès lors qu'ils se trouvent dans une situation équivalente, afin de permettre l'égalité d'accès au service public, notamment de santé.



L'ACCÈS AUX CABINETS MÉDICAUX SNCF

Dans le cas spécifique des pensionnés cheminots et devant ce scandale sanitaire que nous subissons au quotidien, l'UNR FGAAC se bat pour permettre l'accès aux cabinets médicaux SNCF à tous les pensionnés SNCF et leurs ayants-droits.



GESTION COURRIER ET COTISATIONS

N'hésitez pas à nous contacter en cas de problème particulier ou de questions diverses

PAR MAIL :

unr@fgaac.org

PAR TÉLÉPHONE :

Auprès de Pascal Descamps

06 26 73 19 75

ou de Thierry David

06 26 29 15 91

COURRIER :

TOUS les courriers pour l'UNR (chèque de cotisation ou autres) doivent être envoyés à l'adresse suivante :

**UNR FGAAC
20 rue Lucien Sampaix
75010 PARIS**

COTISATION :

PENSEZ À VOTRE COTISATION 2021 D'UN MONTANT DE 40€ (20€ POUR LES VEUVES)

IDEM POUR LA COTISATION 2020 POUR LES RETARDATAIRES

POUR QUE NOTRE SYNDICAT PUISSE CONTINUER À VIVRE, IL FAUT QUE VOUS PENSIEZ À PAYER VOS COTISATIONS EN TEMPS ET EN HEURE.

TOUTES NOS PUBLICATIONS ONT UN COÛT ET LA COTISATION DE 40€ NE COÛTE QU'ENVIRON 1€ PAR MOIS APRÈS RÉDUCTIONS D'IMPÔTS.



CEUX QUI NOUS QUITTENT

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de plusieurs de nos adhérents UNR :

GAUDE JEAN de la région PACA de l'établissement d'Avignon dans sa 85ème année.

ANDRÉ GOUBIN de la région BRETAGNE de l'établissement de Rennes dans sa 55ème année



CONTACTS UTILES

Site officiel de la SNCF

www.sncf.com

Agence famille

N° vert : 0 809 400 110

<https://services-aux-retraites.sncf.com/>

Action sociale

N° vert : 0 800 20 66 20

action.sociale@sncf.fr

Caisse de prévoyance et de retraite.

N° unique de contact :

04 95 04 01 11

www.cprpsncf.fr



RÉUNIONS DES SECTIONS RETRAITÉS

REIMS :

15/11/2021 À 9H30 LOCAL SYNDICAL FGAAC/CFDT 6 BIS RUE ANDRÉ PINGAT 51100 REIMS

THIERRY DAVID : 06 26 29 15 91

LILLE :

23/11/2021 À 9H30 AU 37 RUE DE TOURNAI 59000 LILLE 5EME ÉTAGE LOCAL FGAAC-CFDT

PASCAL DESCAMPS : 06 26 73 19 75

METZ :

25/11/21 à 9h30 local FGAAC Salle de réunion FGAAC/CFDT Gare de Metz ville portail R 3ème étage

ROBERT KLEIN : 06 82 27 46 24

TOURS :

14/12/2021 À 9H30 31 RUE JACQUES MARIE ROUGE 2ÈME ÉTAGE À TOURS

PATRICK GOUGEON 06/29/69/59/56



votre partenaire **FORMATION**

COMITÉ SOCIAL
ET ÉCONOMIQUE (CSE)
INITIATION SYNDICALE
TEMPS DE TRAVAIL
NOTATION
DÉCOUVERTE MILITANT
RÉMUNÉRATION
OSER PROPOSER L'ADHÉSION
COMMUNICATION EXPRESSION
ORALE ET ÉCRITE
PROCESSUS DE NÉGOCIATION
CONTRACTUEL
L'ACTION SOCIALE ET LA CPR
PRIME TRACTION



5, rue Pleyel
93200 Saint-Denis



01 76 58 12 21

cfer@cfer.fr



À VOS CÔTÉS, POUR VOUS ACCOMPAGNER TOUT AU LONG DE VOTRE MANDAT D'ÉLU AU CSE

Pour des compromis, éclairés, équilibrés et exigeants

FORMATION

Vous permettre de mieux connaître vos droits et moyens d'action.
Vivez une nouvelle expérience formation !

EXPERTISE

Vous éclairer sur la gestion de vos budgets, l'emploi, la santé au travail, la situation économique, sociale et environnementale de votre entreprise.
Une expertise précise et sur-mesure !

CONSEIL

Vous permettre de mieux utiliser vos prérogatives selon les caractéristiques de votre entreprise.
Un conseil qui vous aide à agir !

NÉGOCIATION

Vous outiller pour permettre de construire de meilleurs accords.
Réussissez vos négociations !

Votre contact : Stéphane ITIER

06 74 89 02 48 • stephane.itier@secafi.com • www.secafi.com

